

Entre :**L'organisme de formation professionnelle FORMATEC**

Adresse : 257 rue du Beaujolais 69830 SAINT GEORGES DE RENEINS

Représenté par : Jérôme MINOT et Sébastien RUBINI, en qualité de : Directeurs Associés

N° SIRET : 52001148700029

N° de déclaration d'activité de formation professionnelle: 82691092269 délivré par la préfecture de la Région : Rhône.

Et l'entreprise LIP LYON METAL

Adresse : 69 RUE JEAN ZAY 69800 ST PRIEST

est conclue la présente convention de formation, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant « organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie », et plus spécifiquement des articles L 6353- 1 et suivants de ce livre.

Article 1 – Objet, durée, dates, lieu de la formation et personnes concernées :**CACES Pont Roulant et Portique R484 catégorie 1 (14H)****Dates de formation :** du 08 juin 2026 au 09 juin 2026

lundi 08 juin 2026, mardi 09 juin 2026

Nombre d'heures : 14.00**Horaire :** de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30**Lieu :** Chez FORMATEC au 520 rue de Verdun 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE**Stagiaire(s) :**

Damien GARRIDO

Nature de la formation : Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances (par le 2° de l'article L 6313-1 du Code du Travail).

Sanction de la formation :

CACES (valable 5 ans) et Autorisation de conduite pré-remplie

Article 2 – Conditions financières :

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'engage à acquitter le montant ci-après indiqué :

Intitulé de(s) l'action(s)	Quantité	Montant (en €)
CACES Pont Roulant et Portique R484 catégorie 1 (14H)	1	440,00

Produits complémentaires	Prix € HT / jour	Montant (en €)

Total H.T.	440,00
Contribution financière en H.T. par * :	
Total H.T. pour l'entreprise	440,00
TVA 20%	88,00
TOTAL T.T.C.	528,00
Montant dû par l'entreprise :	528,00
Montant de l'acompte de 0,00% à la signature de la convention :	0,00

* sous réserve que l'OPCO accepte la prise en charge à l'inverse le montant est dû par l'Entreprise. Coordonnées de l'OPCA :

.....

.....

Modalité de facturation : Fin de formation

Modalités de paiement : règlement à la signature de la convention avant le début de formation*

**sauf accord de conditions particulières négocié au préalable.*

La direction FORMATEC vous transmettra une facture « acquittée » sur demande pour bénéficier du remboursement par votre OPCO avec le justificatif de validation des acquis original pour le(s) stagiaire(s).

Nous vous invitons à solder la facture qui est rattaché à cette convention afin que vous puissiez réceptionner le justificatif de validation des acquis original à remettre au(x) stagiaire(s).

Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité pourra produire de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de 60 euros due au titre des frais de recouvrement. *Les sommes versées par l'entreprise en application d'une telle clause ne sont pas imputables sur le financement de la formation professionnelle continue ni éligibles au financement d'un OPCO.*

En contrepartie des sommes reçues, l'organisme de formation s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans la mesure où l'organisme de formation édite la présente convention de formation pour l'action commandée, il revient à l'entreprise de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Article 3 –Caractéristiques de l'action de formation :

Conformément aux dispositions des articles L 6353-1 et R 6353-1 du Code du Travail, les éléments suivants sont précisés dans la fiche descriptive de l'action jointe en annexe des présentes :

- Le programme, l'objet de l'action de formation ainsi que les effectifs qu'elle concerne,
- Le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et acquérir les compétences auxquelles elle prépare,
- Les conditions dans lesquelles la formation est donnée au stagiaire, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités d'évaluation des acquis et la nature de la sanction éventuelle de la formation,
- Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat.

Comme le prévoit l'article L6353-8 du Code du Travail, l'Entreprise doit remettre aux salariés, la fiche descriptive ainsi que le règlement intérieur joint à cette convention, impérativement avant leur inscription définitive. Les coordonnées de la personne au sein de l'entreprise, en charge des relations avec les stagiaires, doivent aussi leur être communiquées.

En cas de réalisation sur le site client, vous serez en charge de la mise à disposition :

- une salle avec table et chaises afin d'accueillir les stagiaires et formateur pour la partie théorique
- une zone d'évolution pour les exercices pratiques conforme aux exigences du programme.

Article 4 – Evaluation des acquis et sanction de la formation dispensée :

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article 5 - Report – Annulation :

L'organisme de formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le stage si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique et informe alors l'entreprise dans les délais les plus brefs.

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

Jusqu'à une date précédant de 10 jours ouvrés la date fixée pour le début du stage, le client conserve la faculté de demander à l'organisme de formation de reporter ou d'annuler :

- l'inscription du ou des stagiaires pour les stages inter-entreprises,
- la réalisation d'un ou de plusieurs stages intra-entreprises.

Passé ce délai, l'organisme de formation facture au client, y compris lors du financement prévu initialement par un OPCO, une indemnité jusqu'à 100% du montant de la formation.

Tout stage commencé, dès que le formateur est présent, est dû en totalité.

Les sommes payées au titre du dédommagement suite à annulation de la commande par l'entreprise, ou à absence ou abandon en cours de formation, ne sont pas éligibles à la prise en charge de l'OPCO.

Article 6 - Responsabilité civile :

L'organisme de formation déclare être régulièrement assuré pour l'exercice de son activité.

Article 7 – Modifications :

Toute modification de la présente doit faire l'objet d'un avenant écrit signé des deux parties.

Article 8 – Documents annexes :

De convention expresse, tous les documents annexés au présent contrat en font partie intégrante et forment, avec celui-ci, un ensemble indivisible dans l'esprit des parties.

Article 9 – Litiges :

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront de la compétence exclusive du Tribunal de Villefranche / Tarare, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 10 – Dispositions diverses :

Le centre FORMATEC se réserve le droit de mettre à jour les horaires en cours d'action et de libérer les candidats une fois les objectifs atteints (L'horaire de la dernière journée dédiée au passage de l'examen CACES® peut varier en fonction du nombre de participants).

Pour tout salarié ne maîtrisant pas la langue française, la présence d'un interprète indépendant est obligatoire.

En cas de situation de handicap (tel que moteur, auditif, psychique, visuel) ou conditions particulières (majorité, illettré en langue française...), merci de nous contacter en amont de la formation afin de valider la faisabilité de votre projet pour étudier les éventuels adaptations et modalités (supports, matériels...) à mettre en place.

Convention établie en double exemplaires à SAINT GEORGES DE RENEINS, le 25 septembre 2026.

Pour l'entreprise

(cachet, signature, nom et qualité du signataire)

Avec la mention « conforme à mes attentes »

Pour L'organisme de formation

(cachet, signature, nom et qualité du signataire)

Jérôme MINOT et Sébastien RUBINI,
Directeurs Associés

FORMATEC SARL
257 rue du Beaujolais - 69830 SAINT GEORGES DE RENEINS
TEL : 04 74 62 00 99 - FAX 04 74 60 53 49
contact@formatec-sarl.com - www.formatec-sarl.com
Siret : 52001148700029 - Code APE : 7022Z - N° TVA : FR60520011487

S. Minot S. Rubini



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat n° 135961173976

PROGRAMME DE FORMATION
CACES Pont Roulant et Portique R484 catégorie 1 (14H)
et Elingage

 OBJECTIFS :

Le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser l'utilisation du pont roulant
 - Entretenir le pont roulant de manière professionnelle
 - Respecter les consignes de sécurité
 - Conduire un pont roulant en sécurité
- selon la recommandation R484.

 PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Toute personne ayant besoin de conduire un Pont Roulant et Portiques R484
Etre Majeur

 QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

La formation est dispensée au minimum par un formateur Pont Roulant et Portiques ayant la qualification et expérience selon la R484

 MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

1 Pont Roulant ou Portique
Remise d'un fascicule stagiaire
Support NTIC (ordinateur avec vidéo projecteur)
Modalité pédagogique : Présentiel

 DURÉE, EFFECTIFS, TARIF :

Nombre d'heures de formation : 14 heures.
Nombre maximum de participants par session : 8 stagiaires.
Prix public HT : 440,00 € HT

 PROGRAMME :

CONNAISSANCES THEORIQUES

A Connaissances générales

Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et

entretien du matériel...)

Dispositif (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...)

Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...)

Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés

Rôle et responsabilités de l'élingueur et du chef de manoeuvre.

B Technologie des ponts roulants et portiques

Terminologie et caractéristiques générales (hauteur, portée, capacité) ;

Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes ;

Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité (limiteur de charge, fins de course, dispositif de gestion d'interférences et de zones interdites, anticollision...) -

Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs ;

Technologies de freinage de la charge et dispositifs de sécurité associés (détection de survitesse, surveillance du fonctionnement du frein, ...)

Incidence sur la conduite de la présence ou non de variation de vitesse sur les mouvements.

C Les principaux types de ponts roulants et portiques - Les catégories de CACES®

Caractéristiques et spécificités des différents types de ponts roulants et de portiques, applications courantes et limites d'utilisation ;

Modes de commande existants (au sol, avec ou sans fil, et en cabine) pour les ponts roulants et les portiques, conditions d'utilisation qui en résultent ;

Catégories de R484 pour les ponts roulants et les portiques.

D Notions élémentaires de physique

Evaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité

Conditions d'équilibre (moments, renversement, basculement...).

E Capacité des ponts roulants et des portiques

Compréhension des documents et plaques signalétiques relatifs aux ponts roulant et aux portiques ;

Interprétation de la plaque de charge et connaissance des unités courantes (kg, daN, kN, tonnes...).

F Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :

- o Risques liés à l'utilisation des commandes au sol, avec ou sans fil (déplacements, manipulations...),

- o heurts / écrasements de personnes – dont l'opérateur – avec / par la charge,

- o heurts / écrasements de personnes – dont l'opérateur – avec / par les parties mobiles du pont roulant ou du portique,

- o retombée ou renversement de la charge,

- o interférence avec d'autres appareils de levage,

- o risques liés à l'environnement (obstacles divers, lignes électriques, zones interdites; voie de circulation, ...),

- o risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel et restriction d'usage associée),

- o risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, zone de prise ou dépose de charge masquée,...)
- o risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en oeuvre (mécanique, électrique, hydraulique...),
- o risque de chute de hauteur du pontier,
- o risques liés à la commande en cabine (incendie, immobilisation du pont roulant ou du portique nécessitant une évacuation, secours en cas d'urgence...),
- o chute, renversement ou ruine du pont roulant ou du portique.

G Exploitation des ponts roulants et portiques

Opérations interdites (laisser une charge suspendue en fin de poste, levage de personne, levage en biais ou « tirage au renard », travail sous condition de vent hors-limites...);

Opérations délicates (levage au moyen de deux ponts ou portiques, retournement de pièces...);

Règles d'utilisation des dispositifs de gestion d'interférences et de zones interdites (voyant de signalisation, neutralisation et mesures de prévention associées...);

Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments);

Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...).

Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance du pont roulant ou du portique;

Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.

H Accessoires de levage et règles d'élingage

Choix et utilisation des accessoires de levage (élingues, palonniers, pinces, aimant...);

Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles;

Principales détériorations des accessoires de levage.

I Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques

Principales anomalies concernant :

- o les câbles de levage,
- o le crochet et son linguet de sécurité;
- o le boîtier / le pupitre de commande;
- o la voie de roulement des portiques et son encombrement.

SAVOIR FAIRE PRATIQUES

A Prise de poste et vérification

Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...);

Mise en configuration d'exploitation (notamment déverrouillage pour les ponts roulants et les portiques installés à l'extérieur des bâtiments...);

Vérification visuelle, afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique :

- o de l'état du pont roulant ou du portique et de ses équipements (câble de levage...),
- o des contacts entre le portique et sa voie de roulement, de la voie de roulement elle-même et de ses appuis, ainsi que de son absence d'encombrement,

Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (linguet de sécurité, limiteurs de course, anticollision...);

Vérification de la mise en place des protections dans les zones de danger (ex : zone de translation du portique...) ;
Impact des conditions météorologiques sur les manutentions prévues (coup de vent, orage...) ;
Vérification de l'adéquation du pont roulant ou du portique et des accessoires de levage aux opérations de levage à réaliser (charge, portée,..)

B Conduite et manoeuvres

Réaliser l'élingage d'une charge ;

Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manoeuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque ;

Réaliser des manoeuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés ;

Préparer la zone de dépose de la charge ;

Prendre et déposer une charge en un endroit précis ;

Communiquer avec l'élingueur et, le cas échéant, le chef de manoeuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401) ;

Utiliser correctement les aides à la conduite ;

Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.

C Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Mettre le pont roulant ou le portique en position hors service (au garage, à l'arrêt, crochet à vide en position haute...) ;

Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation théorique avec QCM

Évaluation pratique selon la recommandation

SANCTION VISÉE :

CACES (valable 5 ans) et Autorisation de conduite pré-remplie

MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR SUIVRE LA FORMATION :

Chaussures de sécurité

Gants de manutention

Lunettes de protection

Gilet haute visibilité

Casque de protection

Comment s'inscrire ?

Contactez-nous par **mail** à contact@formatec-sarl.com ou par **téléphone** au **04 74 62 00 99**.

Pour valider votre inscription, la convention signée doit nous être retournée **au moins 48 heures avant le début de la formation**.

Besoin d'aménagements spécifiques ?

Si vous êtes en situation de **handicap** (moteur, auditif, visuel, psychique) ou avez des **besoins particuliers** (majeur protégé, difficultés en français, etc.), contactez-nous en amont pour étudier les adaptations possibles (supports, matériel...).

Connaître notre procédure plainte et réclamation CACES® ?

Nous vous invitons en cas plainte ou réclamation de visiter notre site internet www.formatec-sarl.com afin de connaître toute notre procédure plainte et réclamation CACES®